



COMMUNE DE CHAMPCELLA

23 rue du pied de Ville – 05310 CHAMPCELLA

Téléphone : 04-92-20-93-75

Courriel : mairie@champcella.fr

Règlement général d'exploitation des affouages de Champcella

Consignes générales :

- Les lots sont numérotés à la peinture
- Les lots sont tirés au sort
- Les lots sont constitués de grumes sur pied et de chablis
- L'abattage se fera le plus près possible du sol et à l'horizontal
- Les branches seront dispersées sur le parterre de la coupe. Il convient donc de « tirer » le plus fin possible le bois disponible dans les houppiers.
- Débardage par sol sec et portant
- Interdiction d'abandonner des déchets en forêt (bidons, bouteille...) sous peine d'amendes.
- Les lignes de parcelles, sommières, chemins et fossés de périmètre doivent être dégagées de tous les rémanents.
- Avertir les garants lorsque vous allez couper le bois

ATTENTION : il est strictement interdit de couper les arbres martelés (marqués avec le marteau du forestier) mais non numérotés à la peinture. Ces arbres feront l'objet d'une vente destinée aux professionnels de la filière.

Délais et consignes particulières :

Article L243-1 du Code Forestier : « Faute d'avoir exploité leurs lots ou enlevé les bois dans les délais fixés par le conseil municipal, les affouagistes sont déchus des droits qui s'y rapportent », « Les bénéficiaires de l'affouage ne peuvent pas vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature ».

- La commune recommande le port d'équipements individuels de protection en cas d'utilisation d'une tronçonneuse.
- A compter du 01 janvier 2012, l'utilisation des lubrifiants biodégradables (biolubrifiants) est obligatoire pour les tronçonneuses (cf Règlements National d'Exploitation Forestière), dans les zones sensibles.
- Des consignes différentes pourront être données, en fonction de cas particuliers d'exploitation ou suivant les coupes.
- Le maire, les garants et l'agent ONF sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le délai d'abattage et de débardage est fixé au 31/12/2026

Je soussigné(e)

Nom, prénom

Déclare avoir pris connaissance de la réglementation forestière concernant les équipements, les normes de sécurité et l'utilisation des matériaux pour les tronçonneuses en forêt communale.

En cas d'accident, je m'engage pour moi ou à un tiers de ne pas mettre en cause la responsabilité de l'ONF et du Maire de ma commune.

Fait à Champcella, le

Signature